



PAR COURRIEL

Québec, le 2 septembre 2020

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE – Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 20 août dernier, vous avez reçu 2 demandes de consultation publique qui ont été jugées non frivoles. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces demandes m'ont été acheminées à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 24 août.

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- le projet nécessite un examen approfondi dû à sa complexité technique et scientifique ;
- les enjeux soulevés dans les demandes sont nombreux et diversifiés ;
- le projet pourrait avoir des répercussions sur des éléments sensibles du milieu.

...2



En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une audience publique pour ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke